

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MARS 2018

Convocation : 6 Mars 2018

LE LUNDI DOUZE MARS DEUX MIL DIX HUIT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, Mme BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, M. PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, PINEAU Denis, Mme AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents excusés : M. Gérard CLAVIER

Pouvoir : M. Gérard CLAVIER à M. Jean-Michel DUBIEF

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.



M. Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

### I - Le point sur les travaux 2018 :

#### 1-1) Réfection intérieure de l'Eglise

- Le chantier a débuté le 7 février 2018 par la tranche ferme (travaux du Chœur) pour une durée de 7 mois
- L'état des lieux a été réalisé par Maître GODFRIN, et le déménagement du mobilier a été effectué par les Agents Communaux.
- la zone du chantier est définie et matérialisée (devant et à l'arrière de l'église).
- Les rendez-vous de chantier sont fixés au mercredi tous les 15 jours à 9 h 30.  
(prochain RDV : 14 Mars)

#### 1-2) Devis de remplacement du chauffage

<b>CELESTE</b> <b>Chauffage gaz</b> 5 Lustres décoratifs + Ventilation haute et basse Sans éclairage		23 238,00 € HT	27 885,60 € TTC
<b>DELESTRE</b> <b>Chauffage électrique :</b> 5 Lustres sans volute Eclairage central Led <b>Chauffage gaz :</b> 5 Lustres sans volute Eclairage central Led		31 937,00 € HT	38 324,40 € TTC
		35 913,00 € HT	43 095,60 € TTC

Pour information, le chauffage de l'église n'est pas éligible au titre des Certificats d'Economie d'Energie.

Le Conseil examine les deux devis proposés, par l'entreprise CELESTE d'une part, qui effectue l'entretien annuel du chauffage de l'église et par l'entreprise DELESTRE d'autre part, chargée de la réfection de l'installation électrique de l'église.

La décision du choix est reportée ultérieurement. Des précisions seront demandées afin de vérifier d'une part, si les devis sont comparables et d'autre part, parce qu'une réflexion s'impose sur le mode de chauffage (électrique ou gaz).

Le mode de chauffage électrique impliquant un changement de tarif d'abonnement important, un devis sera demandé à notre fournisseur d'énergie.

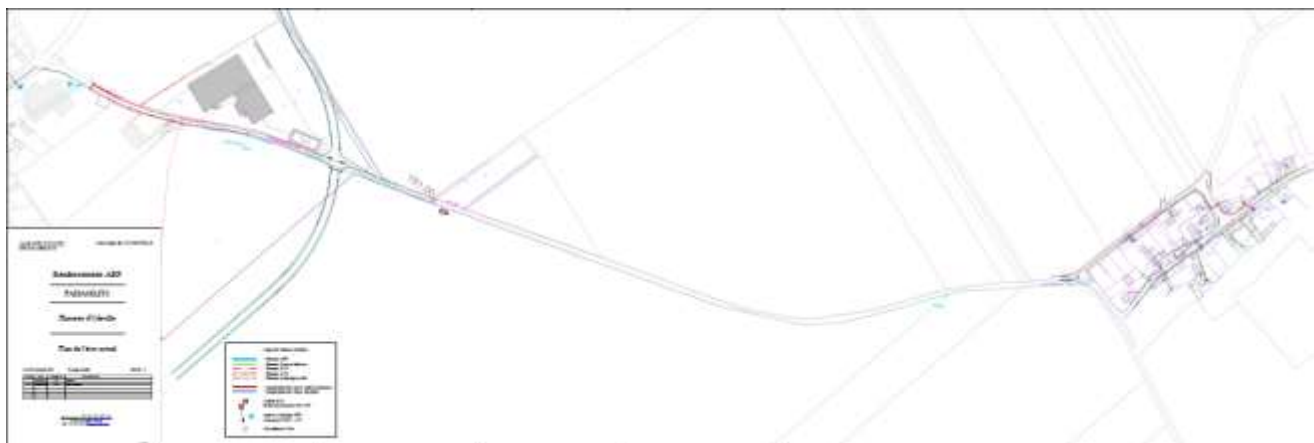
### **1-3 Remplacement de la chaudière de la mairie**

Pour information le remplacement de la chaudière de la mairie est éligible au titre des Certificats d'Economie d'Energie : montant de la subvention : 6 730 €

Dossier à suivre, pour inscription éventuelle au Budget 2018.

## **II - Travaux de renforcement AEP à EDEVILLE :**

. Présentation de l'avant-projet



M. le Maire, après avoir présenté les plans des deux secteurs, présente les estimatifs fournis par DIF Conception :

Liaison entre OUARVILLE et EDEVILLE	173 323,00 € HT	207 987,60 € TTC
Réseau AEP EDEVILLE	113 302,00 € HT	135 962,40 € TTC
TOTAL	286 625,00 € HT	343 950,00 € TTC

. Une demande de subvention peut être faite auprès du Département : afin de percevoir une subvention de 30 % sur un plafond de travaux de 100 000 € HT. Le dossier de demande est à faire avant le 31 Mars. Après débat, compte tenu du coût des deux tranches cumulées, le Conseil Municipal opte pour l'inscription en 2018 des travaux de réfection du réseau d'eau dans le hameau d'Edeville.

## **III - Présentation des budgets de l'eau et de l'assainissement**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS**

#### **a) Compte administratif 2017 : budget de l'eau**

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2017 :

Excédent de fonctionnement : 33 687,08 €

Excédent d'investissement : 3 531,69 €

Les crédits reportés : sans objet.

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 001 : excédent d'investissement : 3 531,69 €
- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 33 687,08 €
- R 1068 : comblement du déficit : sans objet

#### **b) Compte administratif 2017 : budget de l'assainissement**

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2017 :

Excédent de fonctionnement : 10 967,26 €

Excédent d'investissement : 173 065,34 €

Les crédits reportés : sans objet.

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 001 : excédent d'investissement : 173 065,34 €
- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 10 967,26 €
- R 1068 : comblement du déficit : sans objet

### **PRESENTATION DES BUDGETS 2018**

#### **a) Budget de l'eau**

M. le Maire expose les détails de la détermination des chiffres 2018 :

*Section de fonctionnement :*

. Achat d'eau au SIAEP : 51 200 m<sup>3</sup> ont été acheminés jusqu'au château d'eau en 2017. Ils seront facturés à 0,275 €/m<sup>3</sup> TTC.

. La revente de l'eau est estimée à 30 000 m<sup>3</sup> et facturée à 0,275 €/m<sup>3</sup>

Les chiffres, entre la fourniture d'eau et la quantité facturée font ressortir une déperdition d'environ 21 000 m<sup>3</sup> pour 2017.

La moitié de ces fuites se sont produites chez les particuliers, avec impossibilité de répercuter leur coût, la réglementation limitant la facturation au double de la consommation moyenne, calculée sur les trois dernières années.

Par conséquent, pour limiter les déperditions et leur conséquence sur le budget, le Conseil Municipal décide de lancer dans les plus brefs délais, une nouvelle campagne de recherche de fuites d'eau avec M. BILLAUD.

*Section d'Investissement :*

. En cas de réalisation des travaux sur le réseau d'eau d'EDEVILLE, il sera nécessaire de contracter un emprunt de 101 000 €

Afin de financer les nouvelles dépenses du budget de l'eau, M. le Maire propose au Conseil d'augmenter progressivement les tarifs des abonnements :

- Le conseil Municipal approuve la démarche et la décision sera entérinée lors du prochain Conseil, les tarifs proposés seront les suivants :

Diamètre du compteur	Tarif semestriel	Tarif annuel
Ø 15	25 €	50 €
Ø 20	26 €	52 €
Ø 30	45 €	90 €
Ø 40	48,50 €	97 €
Ø 50	85,50 €	171 €

Le budget sera proposé au vote équilibré en recettes et en dépenses :  
en fonctionnement à 117 856 € - en investissement à 159 240 €.

## **b) Budget de l'assainissement**

M. le Maire expose les détails de la détermination des chiffres 2018 :

*Section de fonctionnement :*

La base de calcul pour la vente de l'eau assainie est estimée à 16 700 m<sup>3</sup>.

Le tarif de l'assainissement à 1,97 € le m<sup>3</sup> et le tarif de l'abonnement à 25 € par semestre, sont maintenus.

Assainissement non collectif dans les hameaux :

Pour information, la CCCB, ayant la compétence de l'assainissement non collectif a instauré une redevance de 30 €/an/habitation, afin de faire réaliser systématiquement par l'intermédiaire du SPANC, le contrôle des assainissements non collectifs pour l'ensemble des communes de l'EPCI (soit 7 à 8 000 habitations à vérifier au total). La facturation sera émise directement par la CCCB.

. Par ailleurs : M. le Maire rappelle que la réhabilitation des assainissements individuels, pour les hameaux, est subventionnée à hauteur de 1 500 € via le CCAS.

Il propose, compte tenu du coût important d'une réhabilitation, d'augmenter la participation communale à 2 000 €.

Le Conseil Municipal étant d'accord, M. le Maire proposera au CCAS, de délibérer en ce sens et d'inscrire le montant de 3 réhabilitations à 2 000 € au budget 2018.

Le budget sera proposé au vote équilibré en recettes et en dépenses :  
en fonctionnement à 121 247 € - en investissement à 227 409 €

Les Comptes administratifs 2017 et Budgets 2018 seront approuvés et votés en même temps que le Budget principal le 27 mars prochain.

## **IV - Budget communal : Délibération relative à l'amortissement d'une étude**

M. le Maire expose qu'il y a lieu d'amortir une dépense de 4 680,00 € réglée à l'article 2031 en 2015. Cette dépense concerne l'étude de faisabilité de mise en accessibilité des bâtiments communaux à Ouarville assurée par le cabinet d'architecture SEMICHON.

Il propose un amortissement sur 1 an soit 4 680,00 € sur le budget 2018.

Le Conseil Municipal approuve la démarche comptable, et l'inscription de cette somme :

En section de Fonctionnement en Dépenses : Chapitre 042 - Article 6811

En section d'Investissement en Recettes : Chapitre 040 - Article 28031

## **V - PLUi : charte de gouvernance avec la CCCB**

Une réunion des Maires a eu lieu le 23 janvier dernier, afin d'examiner les modalités de collaboration à mettre en place entre l'EPCI et les communes pendant toute la durée d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, pour un achèvement en 2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 janvier, ces modalités ont été reprises dans une « charte de gouvernance ».

Cette charte servira à formaliser l'engagement de la commune dans la procédure d'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Pour mémoire :

. le SCOT est le Schéma de Cohérence Territoriale

. le PLU est le Plan Local d'Urbanisme (Plan communal)

Loi sur l'Urbanisme : Fin 2018, mise en compatibilité obligatoire entre les PLU, les cartes communales et le SCOT.

Les orientations définies dans la charte de gouvernance de la CCCB :

Le PLUi devra respecter d'une part le souhait de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir et écrire les grandes orientations de l'action publique.

Les Communes de par leur connaissance du terrain, de la proximité avec les habitants resteront les acteurs majeurs de l'élaboration du PLUi, elles aideront à fixer les règles d'urbanisme du PLUi, tout en préservant les identités communales.

A l'échelon communal :

Le rôle du Conseil Municipal :

- Débat sur les orientations du PADD
- Avis sur le PADD pour la partie concernant la Commune
- Compte-rendu sur l'avancement du PLUi.

Le rôle du référent communal :

- Interlocuteur entre la Commune et la Com. Com
- Participe aux groupes de travail
- Destinataire des documents de travail

A l'échelon intercommunal :

Instauration :

- du Comité de pilotage (Instance décisionnaire)
- du Comité technique (Instance technique et administratives : élaboration du PLUi.
- de la Conférence Intercommunale des Maires : se réunit 2 fois

. examine les modalités de collaboration avec les Communes Membres

. prend connaissance des avis des PPA et observations des Particuliers lors de l'enquête publique.

Peuvent être nommés d'ores et déjà, le référent communal et son suppléant.

Par conséquent, après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité élit :

Titulaire : M. Jean-Michel DUBIEF

Suppléant : M. Patrick PINGUENET

## **VI - Etude de devis : Remplacement du camion service technique**

M. le Maire donne la parole à M. BESNARD qui était chargé de contacter les concessionnaires et qui a négocié les véhicules suivants :

	PEUGEOT	CITROEN	RENAULT	IVECO	IVECO Occas.
Diesel					
Prix de base	34 600.00	26 800.00	30 200.00	32 500.00	21 900.00
Options	1 050.00	1 620.00			
Accessoires	537.50	75.00	110.00		
Transformations		5 416.67	7 335.00		
SOUS TOTAL	36 187.50	33 911.67			
Remise	-13 190.63	-10 515.40	-12 214.70		
Aide à la reprise		-2 300.00			
Frais annexes	544.76		438.76		
TOTAL H.T.	22 996.67	21 096.27	25 869.06	32 500.00	21 900.00
TOTAL TTC	28 141.00	25 925.28	30 955.12	39 000.00	26 280.00

Après comparaison des propositions, le Conseil Municipal arrête son choix sur le véhicule proposé par CITROEN.

M. Besnard reprendra donc contact avec le commercial pour mettre au point cette acquisition qui sera validée lors du prochain conseil.

## **VII - Présentation des avant-projets de travaux de voirie**

M. le Maire rappelle la décision du Conseil de janvier de solliciter des devis pour les investissements à inscrire éventuellement au budget 2018. Il rappelle également que les demandes de subvention au titre du DSIL (dotation de soutien à l'Investissement local : Etat) devaient être faites en janvier.

Par conséquent, les plans financiers ont été déposés en janvier en Préfecture et les réalisations seront étudiées au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour la 2<sup>ème</sup> tranche AD'AP.

Les plans conçus par Dif Conception et les estimatifs ont été étudiés en commission le 24 janvier dernier et sont présentés au Conseil de ce jour.

Au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche AD'AP :

7-1) rue des Tilleuls : Aménagement d'une place pour PMR.

Estimation Travaux : 10 484 € HT  
Maîtrise d'œuvre + SPS : 839 € HT  
Total 11 323 € HT soit 13 588 € TTC

7-2) Rue d'Orléans : Aménagement de la placette devant la boulangerie, rampe d'accès handicapé.

Estimation Travaux : 55 475 € HT  
Maîtrise d'œuvre + SPS : 4 438 € HT  
Total 59 913 € HT soit 71 896 € TTC

Le Conseil souhaite que ce plan soit revu afin d'inclure dans les places de stationnement devant la boulangerie, une place PMR : une rampe d'accès sera créée, mais il n'y a pas de place de stationnement PMR de prévue....

7-3) Rue du vivier : Aménagement des trottoirs

Estimation Travaux : 100 287 € HT  
Maîtrise d'œuvre + SPS : 8 023 € HT  
Total 108 310 € HT soit 129 972 € TTC

. Pour les opérations 1 et 2, un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) peut être effectué avant le 31 Mars. La subvention serait de 30 % sur un plafond de travaux de 100 000 € HT.

Après débat, compte tenu du temps à passer, des financements importants des opérations déjà engagées en 2018 (la réfection intérieure de l'église, le réseau d'eau à Edeville, la 2<sup>ème</sup> tranche AD'AP, les diverses acquisitions), le Conseil décide de décaler l'aménagement des trottoirs de la rue du Vivier.

## **VIII - Succession Raymond BIGOT :**

8-1 Autorisation de signature du legs :

M. le Maire rappelle que M. Raymond BIGOT, décédé le 13 mai 2017, a légué par testament, un bien immobilier à la Commune : une maison située 3 rue de Moraize, à la condition de laisser à disposition des locataires actuels, la jouissance de ce bien.

Le conseil municipal, par délibération du 5 juillet 2017 a donné un avis de principe favorable à l'acceptation de ce legs fait à la commune d'OUARVILLE, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament.

La succession de M. BIGOT confiée à l'office notarial LESAGE/DE BAUDUS de Chartres, arrivant à son terme, M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte contractualisant ce legs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents confirme l'acceptation de ce legs et autorise M. le Maire à signer l'acte.

#### 8-2 Travaux à envisager dans la maison

Par ailleurs, M. le Maire accompagné de deux Adjointes ont visité cette maison et ont pu constater qu'elle nécessite une réhabilitation urgente : elle se compose actuellement d'une pièce à vivre, d'une chambre, d'une cuisine coin/toilette.

La création d'une pièce supplémentaire et d'un cabinet de toilette indépendant est indispensable.

Il est possible de réaliser cette modification dans la grange attenante.

A voir au budget 2018 l'inscription financière de ces travaux.

#### 8-3 Acquisition du jardin de M. Raymond BIGOT

M. le Maire rappelle que M. Raymond BIGOT, avait proposé à la commune une parcelle de terrain, située rue du Jubilé à OUVARVILLE, catégorisé jardin, cadastrée YR 24 au prix de 2 000,00 €.

Compte tenu de l'intérêt de l'emplacement, le Conseil Municipal avait accepté cette proposition et le prix demandé.

La rédaction de l'acte avait été confiée à l'office notarial PIPEREL/VELLARD de Voves et M. le Maire autorisé à signer l'acte à intervenir.

Suite au décès de M. Raymond BIGOT, sa succession a été confiée à l'office notarial LESAGE/DE BAUDUS à CHARTRES. M. BAVANT Luc, héritier de M. BIGOT a confirmé l'accord de vente à la commune de cette parcelle au prix demandé par son oncle, soit 2 000 €.

Par conséquent, conformément au souhait de M. BAVANT, l'acte de vente sera établi par l'office notarial LESAGE/DE BAUDUS à CHARTRES.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à le signer.

### **IX - Location du logement du 10, résidence du moulin**

- Suite au départ le 15 décembre dernier, de M. Thomas CLAVIER du logement situé au 10, résidence du Moulin,

- A l'examen de plusieurs propositions de candidature,

- M. le Maire propose au Conseil de donner son accord pour la location du logement à M. FERBUS Olivier/Mme PESCHOT Nadine.

Les deux parties étant d'accord, l'établissement du bail sera confié à Maître PIPEREL, Notaire à Voves, dans les mêmes conditions que précédemment ainsi que pour la clause concernant la cuve à fuel qui sera remplie par le locataire sortant.

Le montant de la location est de 498,62 €/Mensuel +13 € de charges.

. M. Le Maire est autorisé à le signer.

. L'état des lieux et la signature du bail sont programmés le 22 mars à 15 h 30 et 16 h 30.

. Le bail débutera le 23 Mars 2018.

### **X - Résultat provisoire du recensement 2018**

M. le Maire informe le Conseil et commente les résultats provisoires du recensement, effectué du 18 janvier au 18 février 2018.

	2013	2018	Ratio 2018/2013
Nombre de logements	259	271	+ 12
Résidences principales	211	227	+ 16
Résidence occasionnelles	0	4	+ 4
Résidences secondaires	18	14	- 4
Logements vacants	30	26	- 4
Adresses collectives	3	6	+ 3
Nombre d'habitants	526	531	+ 5

Réponses Internet : 99 (soit 43,2 %) Réponses papier : 174 (56,8 %)  
271 Logements - 531 Habitants

Une première constatation s'impose : malgré une augmentation du nombre de logements, le nombre d'habitants a peu évolué. En cause, le vieillissement de la population, les parents isolés et très peu de famille de plus de 4 personnes.

Les résultats définitifs seront connus en janvier 2019.

## **XI - Projet de lotissement de la Vigne zone AU2 : état d'avancement**

M. le Maire informe que suite à des échanges entre M. MOREAU de la SAEDEL, et les familles propriétaires de terrains situées dans le secteur de la Vigne, qu'elles seraient ouvertes à la discussion pour vendre les parcelles leur appartenant.

## **XII - Questions diverses**

### 12-1 Marnière allée de la Brioche

Lors de travaux de terrassement, au 2 allée de la Brioche, une marnière recueillant les eaux pluviales de ce secteur, a été découverte.

Afin d'éviter l'effondrement de la voirie, il est nécessaire de consolider l'emplacement. Ces travaux seront pris en charge par la Commune.

### 12-2 Point sur la vidéo protection.

M. le Maire informe qu'il a reçu une entreprise spécialisée dans la vidéo-surveillance.

Les caméras actuelles, fonctionnant très mal, M. le Maire suggère de les remplacer pour partie, et d'installer une nouvelle caméra en début de rue de la République, afin de sécuriser la bibliothèque.

Un devis sera établi et étudié lors d'une prochaine séance.

### 12-3 Fermeture d'une classe : résultat de la mobilisation

L'Inspection Académique a décidé de ne pas fermer de classe pour 2018/2019 tant que l'effectif ne descend pas au-dessous du chiffre actuel (98 élèves).

### 12-4 Projet éolien OUVILLE/LOUVILLE : état d'avancement, information du public

L'exposition a eu lieu et malgré l'information faite par flyers, il n'y a pas eu de visiteur.



## 12-5 Infos diverses

L'ATD, notre nouveau service instructeur de l'urbanisme, nous informe que compte tenu du nombre croissant de communes adhérentes à ce service, les coûts des autorisations d'urbanisme seront revus à la baisse pour 2018.

## 12-6 Rappel : Manifestations à la Salle des 4 Vents : Invitation des Conseillers :

- . Assemblée Générale des Familles Rurales le 16 Mars à 20 h 30
- . Association Orphéon Belsa : Invitation au concert du 20 mars 2018 à 20 h 30.

## TOUR DE TABLE :

- Signaler les tables de pique-nique au Moulin.
- Signaler par de la peinture les débords des trottoirs, rue d'Orléans.
- Rappel stationnement dangereux à l'intersection de la rue de Chartres et d'Orléans.
- Signaler aux propriétaires du 1, rue du Jubilé, les aboiements continus et gênants de leurs chiens.

La séance est levée à 23 h 35.

Prochaine séance : Mardi 27 Mars 2018 : vote des budgets.

Copie intégrale

Le Maire.